

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° DN600

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Dans le cadre du Conseil supérieur de la réserve militaire, une réflexion sera engagée sur les moyens de rendre plus attractifs les avantages octroyés aux étudiants réservistes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement s'inscrit dans une démarche de fidélisation des réservistes. L'engagement au sein de la réserve opérationnelle nécessite de prendre de son temps pour participer aux activités concernées. C'est la raison pour laquelle ce type d'engagement peut être considéré comme contraignant par certains profils de personnes, tels que les étudiants, dont l'activité ne leur permet pas de se libérer. Des avantages sont d'ores et déjà octroyés aux étudiants dans la réserve, sans que ces derniers n'aient de réel impact sur leur recrutement. Le présent amendement propose donc de renforcer les mesures permettant d'inciter les étudiants à s'engager au sein de la réserve opérationnelle.